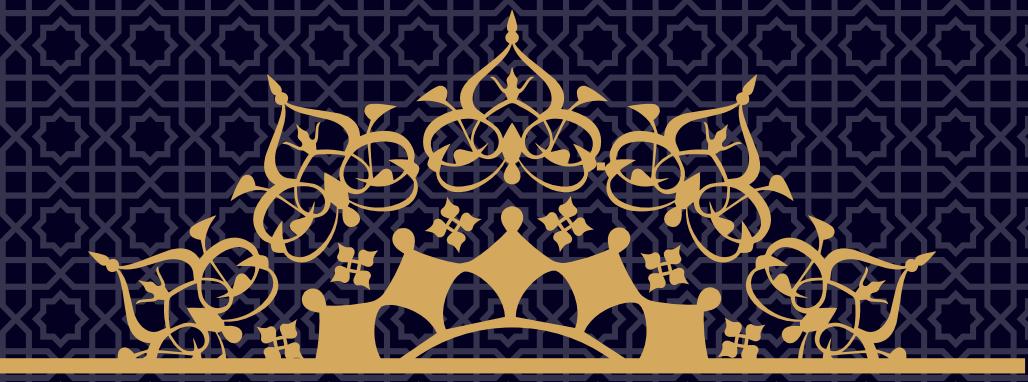




البنك الوطني الجزائري
Banque Nationale d'Algérie



Conditions de Banque Finance islamique



OPERATIONS D'ESCOMPTE COMMERCIAL ET D'ENCAISSEMENT

PARCE QUE VOS PRINCIPES NOUS ENGAGENT, LA BANQUE NATIONALE D'ALGÉRIE LANCE

LA FINANCE ISLAMIQUE

Les conditions suivantes sont applicables aux opérations de banque (DEBIT- CREDIT), opérations d'escompte, de crédit par signature, de change et aux prestations de services liés à la tenue de compte de conservation des titres selon les tableaux ci-après (I.II.III.IV.V.VI.VII).

A- OPERATIONS DE CAISSE AU DEBIT

(En Dinars ou en Devises)

NATURE DES OPERATIONS AU DEBIT	MONTANTS DES COMMISSIONS	DATES DE VALEUR
1.Retrait d'espèces (quel que soit le montant) :		
1.1. Auprès de l'agence domiciliataire	Gratuit	Veille calendrier paiement
1.2. Hors agence	0,5 ‰	Veille calendrier paiement
2. Retrait sur le compte Livret Epargne Banque	Gratuit	A partir du 1 ^{er} jour de la quinzaine au cours de laquelle est effectué le retrait.
3. Paiement de chèque (en intra bancaire)	Gratuit	Veille calendrier paiement
3.1 Reçu de la même agence	Gratuit	Veille calendrier paiement
3.2 Reçu d'une agence autre que celle de tenue de compte		
4. Paiement de chèque (en interbancaire)	Gratuit	
4.1. Jusqu'à 50.000 DA	50 DA+ frais de transmission de l'image du chèque. Récupération de ces frais par le CPI	J3+ ouvrés « j » = date de présentation en compensation
4.2. Plus de 50.000 DA	50 DA+ frais de transmission de l'image du chèque. Récupération de ces frais par le CPI	J3+ ouvrés « j » = date de présentation en compensation
5. Virement occasionnel, en faveur		
5.1 Soit même ou client même agence	Gratuit	Veille calendrier jour exécution
5.2 Client d'une autre agence de la même banque		
5.2.1 Virement entre clients particuliers	Gratuit	Veille calendrier jour exécution
5.2.2 Virement entre clients autres que particuliers	30 DA	Veille calendrier jour exécution
6. Virement permanent, en faveur		
6.1 Soit même, ou client même agence, ou même banque	20 DA	Veille calendrier jour exécution
7. Virement permanent de compte à compte entre particuliers au sein de la même banque	Gratuit	Veille calendrier jour exécution

NATURE DES OPERATIONS AU DEBIT	MONTANTS DES COMMISSIONS	DATE DE PRESENTATION EN COMPENSATION	DELAIS DE REGELEMNT A LA COMPENSATION	DATES DE VALEUR
8. Virements multiples, bénéficiaires				
8.1 Auprès des agences de la même banque	10 DA			Veille calendrier jour exécution
8.2. Virement de salaires par EDI				
8.2.1. Commission intra bancaire	10 DA			Veille calendrier jour exécution
8.2.2. Commission interbancaire	30 DA			Veille calendrier jour exécution
9. Virement interbancaire émis				
9.1. Virement ordinaire	30 DA			
9.2. Virement RTGS		J+1 ouvrés « j »= date de remise du client, maximum	J+0 « j »= date de présentation en compensation	J+0 « j » = date de présentation en compensation
9.2.1. jusqu'à 1000.000.00 DA	1500 DA			
9.2.2. Plus de 1000.000 à 5 000.000 DA	2000 DA			
9.2.3. Plus de 5 000.000 à 10.000.000 DA	3000 DA		J+0 « j »= date de présentation au RTGS	J+0 « j » = date de présentation au RTGS
9.2.4. Plus de 10.000.000 DA	10.000 DA			
10. Virement postal				
10.1 Par mandat poste ou télécommunication	150 DA+ frais de poste			Veille calendrier jour exécution
11. Retour d'un virement émis	70 DA			Veille calendrier jour exécution
12. Paiements des effets domiciliés (présentés à échéance par une agence de la même banque)	200 DA/ effet			Veille échéance de l'effet
13. Paiement d'un prélèvement interbancaire	50 DA			J+0 « j » = date de présentation en compensation
14. Paiement par avis de prélèvement				
14.1. Lors du débit en compte en intra bancaire	10 DA			Veille calendrier paiement
15. Mise en place d'autorisation de prélèvement				
15.1 Commission de gestion (Commission flat)	100 DA			Veille calendrier jour exécution
16. Opposition sur avis de prélèvement	150 DA			Veille calendrier jour exécution
17. Rejet d'un prélèvement pour insuffisance de provision	100 DA			Veille calendrier jour résiliation
18. Dénonciation, résiliation d'autorisation de prélèvement	50 DA			Veille calendrier jour résiliation

NATURE DES OPERATIONS AU DEBIT	MONTANTS DES COMMISSIONS	DATE DE PRESENTATION EN COMPENSATION	DELAIS DE REGELEMNT A LA COMPENSATION	DATES DE VALEUR
19. Paiement d'une lettre de change	Gratuit (*)			J+ 1 « j » = date de présentation en compensation
20. Paiement d'un billet à ordre	Gratuit (*)			
21. Emission de rejets des impayés en interbancaire				
21.1. Emission rejet chèque	1000 DA + frais CPI			
21.2. Emission retour virement	Gratuit			J+ 1 « j » = date de présentation en compensation
21.3. Emission rejet prélèvement	800 DA			
21.4. Emission rejet effet	1000 DA + frais CPI			
22. Vente de chèque de banque				
22.1. Client de la banque	1000 DA			Veille calendrier émission
22.2. Client de passage	2000 DA			Veille calendrier émission
22.3. Restitution (annulation) du chèque de banque				
22.3.1. Client de la banque	500 DA			
23. Certification de chèque				
23.1. Client de la banque	500 DA			Veille calendrier émission

(*) : Sauf si stipulé frais à la charge du tiré.

B- OPERATIONS DE CAISSE AU CREDIT

(en Dinars ou en Devises)

NATURE DES OPERATIONS AU CREDIT	MONTANTS DES COMMISSIONS	DATES DE VALEUR
1. Versements espèces (quel que soit le montant)		
1.1 Auprès de l'agence domiciliataire	Gratuit	Lendemain calendrier
1.2 hors agence	Gratuit	Lendemain calendrier
2. Versement sur compte Livret Epargne	Gratuit	A partir du 1 ^{er} jour de la quinzaine qui suit le versement
3. Virement reçu de compte à compte en faveur du même client, même agence.	Gratuit	Jour exécution
4. Virement reçu d'un tiers de la même agence, même banque.	Gratuit	Lendemain calendrier
5. Virement reçu d'un tiers d'une autre agence de la même banque.	Gratuit	Lendemain calendrier exécution
6. Virements reçus d'une autre banque	Gratuit	Lendemain cal. date de compensation
7. Virements reçus de la Banque d'Algérie	Gratuit	Lendemain cal. date de valeur appliquée par la B.A
8. Virements reçus du Trésor ou d'Algérie poste	Gratuit	Lendemain cal. date de réception l'avis crédit.
9. Autres virements reçus.	Gratuit	Lendemain cal. date de réception
9.1. Rétrocession provision ou caution de toute nature.	Gratuit	Jour de la main levée ou date de réalisation
10. Virement reçu		
10.1. Virement reçu via C.P.I	Gratuit	J+1 « j » = date de présentation en compensation
10.2. Virement urgent reçu via RTGS	300 DA	J+1
10.2.1. jusqu'à 1000.000.00 DA	400 DA	« j » = date de présentation en compensation
10.2.2. Plus de 1000.000 à 5 000.000 DA	600 DA	
10.2.3. Plus de 5 000.000 à 10.000.000 DA	2000 DA	
10.2.4. Plus de 10.000.000 DA		
11. Réception d'un virement non exécuté	100 DA	Lendemain date de réception
12. Mise en place et gestion du dossier d'agrément de prélèvement		
12.1. Commission de gestion (commission flat)	10.000 DA	Veille calendrier jour mise en place
13. Exécution de l'ordre de prélèvement		
13.1 Bénéficiaire et clients de la même banque	35 DA/ unité d'opération	Veille calendrier jour exécution
14. Rejet de prélèvement par une agence tirée de la même banque	35 DA	

C. OPERATIONS D'ESCOMPTE COMMERCIAL ET D'ENCAISSEMENT

NATURE DES OPERATIONS AU CREDIT	MONTANTS DES COMMISSIONS	DATE DE PRESENTATION EN COMPENSATION	DELAIS DE REGLEMENT A LA COMPENSATION	DATES DE VALEUR
b) ENCAISSEMENT DE CHEQUES ET D'EFFETS				
2. Remise de chèque à l'encaissement				
2.1. Tiré sur la même banque				
2.1.1 Même agence	Gratuit			Lendemain calendrier encaissement IDEM
2.1.2. Autre agence	100 DA			
3. Encaissement du chèque				
3.1. Chèque numérisé non scannérisé (1 à 50.000)	120 DA	J+ 2 ouvrés « j »= date de remise du client, maximum	J+ 3 « j »= date de présentation en compensation	J+ 4 ouvrés « j » = date de présentation en compensation
3.2. Chèque numérisé, scannérisé (de 50.001 à 200.000)	120 DA			
3.3. Chèque numérisé, scannérisé et transporté (Plus de 200.000)	120 DA			
4. Encaissement d'une lettre de change	50 DA(*) / unité	J+ 2 ouvrés « j »= date d'échéance de l'effet, maximum		
5. Encaissement d'un billet à ordre	50 DA(*) / unité	Délais de remise par le bénéficiaire à sa banque est de j8- avant échéance au minimum	J+ 1 « j »= date de présentation en compensation	J+ 2 « j » = date de présentation en compensation
7. Chèques et effets pris à l'encaissement retournés impayés				
7.1. Chèques impayés	200 DA/chèque			Néant
7.2. Effets impayés	200 DA/ effet			Néant
c) ENCAISSEMENT D'EFFETS EN INTRABANCAIRE				
8. Encaissement des effets tirés sur la même banque	100 DA			Lendemain calendrier encaissement
d) ENCAISSEMENT D'UN PRELEVEMENT				
9. Encaissement d'un prélèvement (en interbancaire)	35 DA/ unité	J+ 0 ouvrés « j »= date de remise du client = date d'échéance	J+ 1 « j »= date de présentation en compensation	J+ 2 « j » = date de présentation en compensation
10. Réception du retour d'un prélèvement	35 DA			

(*) Sauf si stipulé frais à la charge du tiré

F- FRAIS - COMMISSIONS ET DIVERS

NATURE DES OPERATIONS	MONTANTS DES COMMISSIONS
1. Ouverture de compte quel que soit sa nature	Gratuit
2. Frais de gestion et de tenue de compte	Une commission fixe est perçue par an et par compte de:
2.1.Compte courant islamique	2500 DA/ an
2.2.Compte chèque islamique	500 DA/ an
2.3.Compte épargne/jeune islamique	Gratuit
2.4. Compte «dormant» sans mouvement	
2.4.1. Compte courant	2500DA /an
2.4.2. Compte de chèque	200DA/ an
3. Remise de chéquier au client (au guichet)	
3.1 Chèques non barrés	Gratuit
3.2 Chèques barrés	Gratuit
3.3 Remise du livret d'épargne	Gratuit
3.4 Expédition du chéquier ou du carnet à domicile	Gratuit (*)
5. Frais de communication	200 DA
6. Location de coffres forts	
6.1. Petit modèle	8000 DA/an
6.2. Modèle moyen	12000 DA/an
6.3. Grand modèle	20000 DA/an
7. Cautionnement	20000 DA
8. Succession	500 DA/ dossier
9. Saisie arrêt	1000 DA
10. ATD reçu	1000 DA
11. Frais divers	
11.1. Frais de recherche	500 DA/ Document
11.2. Frais de photocopie	50 DA/photocopie
11.3. Frais de duplication	50 DA/duplication + 200 DA de frais de recherche (éventuellement).

(*) : Frais d'expédition à la charge du client.

NATURE DES OPERATIONS	MONTANTS DES COMMISSIONS
12. Notification (confirmation) de crédit à la demande de la clientèle.	Commission fixe de 0% à 1% (pour cent) flat. Cette commission peut être fixée forfaitairement sur accord de la Direction Générale, perçue au moment de la signature de la convention ou la notification du crédit au client.
13. Délivrance d'un RIB	Gratuit
14. Demande d'historique de compte	150 DA
15. Etablissement et envoi d'un relevé de compte annuel	Gratuit
17. Fourniture d'autres documents	
17.1. Document (non archivé)	200 DA
17.2. Document (archivé)	250 DA
18. Opposition sur chèque et bon de caisse	200 DA/ dossier +frais de publicité.

NATURE DES OPERATIONS	MONTANTS DES COMMISSIONS
19. Commission de gestion	Commission de gestion de 0,50 % à 1% (pour cent) flat est perçue une seule fois sur le montant du crédit dès la signature de la convention de crédit.
20. Régularisation d'écritures	Les Banques sont tenues en cas de régularisation d'écritures d'appliquer la bonne date de valeur.
21. Demandes de renseignements commerciaux sur banques et sur entreprises.	1000 DA/ par demande + frais engagés.
22. Demandes de renseignements commerciaux entre banques.	Gratuit
23. Clôture de comptes quel que soit leur nature	Gratuit